

MISE EN CONTEXTE

Cette brochure est une initiative du SPPM(CSQ) afin de mieux faire connaître les services des professionnels qui œuvrent au sein des commissions scolaires.

Le Syndicat est un ardent défenseur de la multidisciplinarité au sein du personnel de l'école. C'est la complémentarité de chacun (enseignantes, enseignants, parents, personnel de soutien, personnel professionnel et directions) qui offre les meilleures chances de réussite pour l'élève. Chacun des intervenantes et intervenants y joue un rôle essentiel.

Toutefois, nous observons depuis plusieurs années un déséquilibre structurel car l'ajout de services professionnels a été négligé dans plusieurs commissions scolaires.

Pourtant, les professionnelles et professionnels des services complémentaires sont des acteurs essentiels de l'accompagnement, tant au niveau de la prévention que des mesures universelles, ciblées et spécifiques.

Comme spécialistes, ils proposent la mise en place de pratiques et d'interventions efficaces reconnues par la recherche permettant d'agir sur les difficultés et de répondre aux besoins de l'élève. Cela crée un environnement où les recours aux mesures d'encadrement deviennent moins nécessaires, car les problématiques, leur récurrence et leurs répercussions en sont considérablement atténuées.

Le SPPM(CSQ) représente environ 900 professionnelles et professionnels de l'éducation en Montérégie répartis dans cinq commissions scolaires (CSDGS, CSDHR, CSMV, CSP et CSVT).



*Syndicat des Professionnelles et Professionnels
de la Montérégie (CSQ)*

7500, Chemin Chambly
Saint-Hubert, QC J3Y 3S6
450.462.2581 poste 119
sppmcsq.ca
sppm@lacsq.org



LES ORTHOPHONISTES



QU'EST-CE QUE L'ORTHOPHONIE ?

L'orthophoniste est en mesure d'évaluer et de dépister des élèves qui présentent des troubles du langage, de la parole, de la voix et de la communication (structure de phrase, parole, prononciation, discours, prérequis à la communication...). Elle ou il est par la suite en mesure d'établir et de mettre en oeuvre un plan de traitement.

L'orthophoniste travaille sur les prérequis nécessaires aux apprentissages (sémantique, écoute, vocabulaire, concept et compréhension) tant en français qu'en mathématiques, car les problèmes de communication ont un impact direct sur les apprentissages scolaires.

D'autres exemples de problématiques qui peuvent être travaillées : Les troubles de langage (dysphasie, dyslexie, etc.) les troubles de la parole (bégalement, articulation...), les troubles de la voix (phonation, résonance, etc.) et les troubles de la communication ou de la parole en lien avec des difficultés d'apprentissages, troubles ou handicap (anxiété, déficience, trouble du spectre de l'autisme, etc.)

Pour exercer cette fonction, il faut être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et donc, avoir obtenu une maîtrise en orthophonie, laquelle fait partie du secteur universitaire des sciences de la santé. Certains actes professionnels leur sont réservés, comme évaluer les troubles du langage, de la parole et de la voix dans le but de déterminer le plan de traitement et d'interventions orthophoniques.

SES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- ◆ Elle ou il peut faire du dépistage auprès des élèves, de l'évaluation à l'aide de différents appareils ou tests.
- ◆ Elle ou il détermine un plan de traitement en fonction des objectifs prioritaires.
- ◆ Elle ou il travaille avec l'élève afin d'améliorer ses habiletés de communication en interaction avec son environnement.
- ◆ Elle ou il explique aux parents la nature des difficultés de leur enfant et les aide dans l'acceptation de ses limites.
- ◆ Elle ou il enseigne aux parents des stratégies de rééducation à mettre en place à la maison et les guide dans tout le processus de compréhension.
- ◆ Elle ou il intervient dans certaines classes spécialisées, particulièrement dans les groupes liés au trouble du spectre de l'autisme et au développement de l'enfant ainsi que dans les groupes d'enfants dysphasiques.
- ◆ Elle ou il outille les enseignants face aux stratégies de communication efficaces.
- ◆ Elle ou il propose aux enseignants du matériel adapté aux difficultés et aux capacités de l'enfant pour ses apprentissages.
- ◆ Elle ou il outille les enseignantes et enseignants sur les stratégies les plus appropriées aux difficultés de l'élève.
- ◆ Elle ou il est en mesure d'investiguer, de diagnostiquer et de travailler avec les enfants dyslexiques.
- ◆ Elle ou il peut animer des activités de prévention à la demande du personnel de l'école.
- ◆ Elle ou il participe à l'élaboration et au suivi des plans d'intervention.

DAVANTAGE D'ORTHOPHONIE DANS VOTRE ÉCOLE PERMETTRAIT...

- ◆ De faire d'autres interventions que celles de niveau 3 (interventions spécialisées individualisées), par exemple celles de niveau 2 (interventions ciblées en petits groupes);
- ◆ D'éviter à certains jeunes qui ont un potentiel d'intégration malgré des handicaps (déficiences auditive ou langagière) de se retrouver en classe spéciale;
- ◆ De ne pas avoir à choisir qui desservir entre les élèves du régulier et ceux des groupes adaptés, les élèves du primaire et ceux du secondaire, les élèves dont les parents ont les moyens d'aller au privé et ceux qui ne les ont pas;
- ◆ De favoriser l'estime de soi en agissant sur les difficultés liées aux échecs scolaires et aux difficultés de communication;
- ◆ De pouvoir aider des jeunes présentant des difficultés plus légères ou des troubles non traités actuellement dans le milieu scolaire, par exemple : l'accès lexical;
- ◆ D'outiller davantage les parents, les enseignantes et les enseignants, de donner de la formation, d'intervenir plus dans les classes et de développer du matériel;
- ◆ De pouvoir intervenir de façon multidisciplinaire autour d'un jeune avec les autres membres des services aux élèves, les parents, les enseignantes, les enseignants et les directions d'école.

